

Contribution à l'enquête publique

TAE+CLB

AVIS DEFAVORABLE

Impact Flore

Table des matières

1	Introduction :	1
2	Valeur des arbres :	1
2.1	Application à Toulouse	3
2.1.1	Arbre abattu	3
2.1.2	Arbre replanté	3
2.1.3	Différentiel.....	3
3	Conclusion :	3

1 Introduction :

LE projet TAE va abattre **2087 arbres** comme indiqué page 3827

- Participation à la re-végétalisation des espaces verts impactés : une partie des arbres impactés pourra être replantée. Ces compensations s'inscrivent dans le cadre du « Plan Arbres » de la 3^{ème} ligne de métro, qui prévoit la plantation de 5000 arbres. Le bilan estimatif des arbres impactés par le chantier de la 3^{ème} ligne est de **2.087 arbres au total**. Ainsi l'effort de végétalisation mis en œuvre ira au-delà des impacts engendrés par le projet et cet effort contribuera à réduire l'effet îlot de chaleur et l'imperméabilisation des sols.

Le document indique une replantation de 5000 arbres et conclut aller « au-delà des impacts engendrés par le projet »

2 Valeur des arbres :

Il ne suffit pas de replanter 2 arbres pour un arbre abattu pour conclure à un effet neutre ou positif.

Tout arbre a une valeur selon le barème de la valeur de l'arbre : [lien](#)

Suivant plusieurs critères, on aboutit à un indice :

- état sanitaire
- esthétique
- situation

- taille

1- Evaluation des arbres d'ornement

La valeur de l'arbre est obtenue en multipliant entre eux les 4 indices : indice 1 x indice 2 x indice 3 x indice 4 :

Indice 1 selon l'espèce et variété basé sur un prix de référence

Cet indice est basé sur un prix de référence qui est le prix de vente moyen au détail en vigueur l'année du préjudice, une réactualisation étant réalisée chaque année. La valeur à prendre en considération est le dixième de prix de vente à l'unité d'un arbre tige de circonférence 10/12 pour les feuillus, et de hauteur de 150/175 pour les conifères.

Cet indice permet d'exprimer la rareté de l'espèce, les difficultés de reproduction et de culture, le temps de croissance, l'adaptation à la région. Il permet également d'introduire dès le début une valeur argent dans le calcul de la valeur d'aménité.

Indice 2 selon l'état sanitaire et l'aspect esthétique

L'indice est égal à la somme de l'indice sanitaire et esthétique.

L'indice sanitaire possède des coefficients variant de 0 à 4. L'état sanitaire est estimé en fonction de l'état général des parties aériennes : plaies mal cicatrisées, tronc malsain, parasites... du stade de développement de l'arbre, de sa vigueur...

L'état sanitaire pris en considération est celui de l'arbre avant le préjudice.

Santé	Vigueur	Indice sanitaire			
		Vigoureux	Vigueur moyenne	Peu vigoureux	Sans vigueur
Sain	4	2	1	1	1
Malade	2	2	1	1	1
Dépérissant			1	0	

L'indice esthétique possède des coefficients variant de 1 à 6.

Localisation Esthétique	Indice esthétique		
	Solitaire	Groupe 2 à 5	Rideau/Alignement Groupe 6 et +
Remarquable	6	5	
Beau sujet	5	4	4
Mal formé ou âgé	3	2	2
Sans intérêt	1	1	1

Valeur	Localisation	Autre critère pour les RD
10	centre-ville	Impact paysager très significatif, alignement important pour la composition et la mise en valeur d'un paysage ou d'un site (ex. : alignement situé sur une zone de plateau très peu boisée ou marquant de façon déterminante une entrée d'agglomération).
8	en agglomération	Impact paysager significatif, alignement dont la présence contribue à une meilleure structuration du paysage et intégration du réseau routier (ex. : alignement dans un site plus ou moins boisé).
6	en zone rurale	Impact paysager peu significatif, alignement n'apportant au paysage qu'un intérêt mineur (ex. : alignement en milieu forestier ou alignement de faible envergure).

Indice 4 selon la dimension / taille

La dimension des arbres est donnée par la mesure de la circonférence à 1 m du sol. L'indice exprime l'augmentation de la valeur en fonction de l'âge de l'arbre, et de sa taille, mais il tient compte de la diminution des chances de survie pour les arbres plus âgés.

Circonférence	Indice	Circonférence	Indice	Circonférence	Indice
10 à 14 cm	0,5	131 à 140 cm	14	321 à 340 cm	27
15 à 22 cm	0,8	141 à 150 cm	15	341 à 360 cm	28
23 à 30 cm	1	151 à 160 cm	16	361 à 380 cm	29
31 à 40 cm	1,4	161 à 170 cm	17	381 à 400 cm	30
41 à 50 cm	2	171 à 180 cm	18	401 à 420 cm	31
51 à 60 cm	2,8	181 à 190 cm	19	421 à 440 cm	32
61 à 70 cm	3,8	191 à 200 cm	20	441 à 460 cm	33
71 à 80 cm	5	201 à 220 cm	21	461 à 480 cm	34
81 à 90 cm	6,4	221 à 240 cm	22	481 à 500 cm	35
91 à 100 cm	8	241 à 260 cm	23	501 à 600 cm	40
101 à 110 cm	9,5	261 à 280 cm	24	601 à 700 cm	45
111 à 120 cm	11	281 à 300 cm	25		
121 à 130 cm	12,5	301 à 320 cm	26		

Par exemple, un arbre type prunier de 12cm de diamètre (40cm de circonférence)

Exemple de calcul de la valeur d'une plantation à partir des 4 indices

	Indice
Prunus pissardii nigra Prix de l'arbre 10/12 à l'unité : (prix de détail).....35 €	3,5
Valeur sanitaire : sain, vigueur moyenne = note 2 Valeur esthétique : en alignement = note 4	6
Situation agglomération	8
Dimension : circonférence 40 cm	1,4
Valeur de l'arbre (3,5 x 6 x 8 x 1,4 =)	235,20 €

Exemple pour un arbre plus important :

Exemple de calcul :

Soit un platane de 143 centimètres de circonférence ; beau sujet, sain, vigoureux ; faisant partie d'un alignement homogène, non protégé, mais ayant un impact très significatif dans le paysage.

Sa valeur d'aménité sera estimée comme suit :

La valeur d'aménité est calculée en multipliant les 4 indices.

a - indice selon l'espèce : platane 10/12 à 25 euros : 2,5

b - indice selon la taille : circonférence 143 : 15

c - indice selon l'état sanitaire : arbre sain : 8

d - indice selon la situation et la valeur esthétique :

- impact paysager très significatif : 3

- alignement homogène : 2

- non protégé : 1

indice (3+2+1) : 6

VALEUR D'AMENITE : 2,5 X 15 X 8 X 6 = 1800 EUROS

2.1 Application à Toulouse

2.1.1 Arbre abattu

Si on prend comme hypothèse raisonnable une circonférence moyenne de 150cm ainsi que des indices moyens pour les autres critères, on aboutit à une valeur moyenne de **1500€**

2.1.2 Arbre replanté

Les arbres plantés à Toulouse ont une circonférence de l'ordre de 20cm (6cm de diamètre) comme l'illustre cette photo.



La valeur moyenne d'un arbre replanté est de l'ordre de **150€**.

2.1.3 Différentiel

D'un côté, nous avons :

- Un arbre abattu : -1500€
- Deux arbres plantés : + 2 X 150€

Le bilan est donc largement négatif pour un arbre abattu de $-1500 + 300 = -1200€$

Pour avoir un bilan neutre, il faudrait un ratio de 10 arbres plantés pour un arbre abattu.

Soit 20.870 arbres au total. Or le projet n'en prévoit que 5000.

3 Conclusion :

Nous émettons un avis défavorable en raison du nombre insuffisant d'arbres replantés.